



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°41

Réunion du : mercredi 23 mars 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

23396501 LINAS MONTLHERY ESA 1 / IVRY US 1 du 26/03/2022 (N3)

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA souhaitant organiser une animation à la mi-temps.
Accord de la Commission dans le respect des mesures sanitaires.

23392149 RED STAR FC 2 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 19/02/2022 reporté au 23/03/2022 (R1/A)

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour motif Covid (4 joueurs de l'équipe Seniors 1 de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE positifs au covid).
Ce match est reporté au mercredi 30/03/2022 à 20h.

23392130 ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / CHATOU AS 1 du 26/03/2022

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour motif Covid (4 joueurs de l'équipe Seniors 1 de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE positifs au covid).
Ce match est reporté au samedi 16/04/2022.

23392124 CHATOU AS 1 / RED STAR FC 2 du 19/03/2022 (R1/A)

Réception d'un arrêté de fermeture des installations.
La Commission,

Considérant que l'équipe de CHATOU AS n'est plus concernée par une rencontre le week-end des 26 et 27/03/2022 en raison du report de son match face à l'ESPERANCE AULNAYSIENNE (motif Covid),
Considérant que l'équipe du RED STAR FC 2 est exempt lors de ce même week-end,
Considérant que les équipes ont déjà un match en retard,
Considérant que l'équipe du RED STAR FC est encore qualifiée en Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,
Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour le bon déroulement du championnat,
Par ces motifs,
Reporte ce match au samedi 26/03/2022 sous réserve de l'accord des 2 clubs qui doit parvenir au plus tard le vendredi 25/03/2022 – 12h00.
A défaut le match sera reporté au samedi 30/04/2022.

Courriel de TORCY PVM US – 511876 - R1

La Commission prend connaissance de la demande de TORCY PVM US concernant la mise en place de ramasseurs de balle pour les 3 rencontres ci-après et rappelle les règles actuelles en la matière définies par le protocole FFF des compétitions Régionales et départementales mis à jour le 14/03/2022 :

Ramasseurs de balle et animations :

La mise en place de ramasseurs de balle est en règle générale à proscrire Si pour une rencontre particulière ils sont maintenus, les ramasseurs de balle accèdent à l'aire de jeu depuis leur vestiaire par un accès autre que l'accès joueur. Ils utilisent du gel hydroalcoolique.

La Commission invite le club a consulté les éventuelles prochaines mises à jour de ce protocole (disponible sur le site internet de la LPIFF)

Matches Concernés:

23392158 TORCY PVM US 1 / AF GARENNE COLOMBES 1 du 23/04/2022

23392181 TORCY PVM US 1 / ESP. AULNAYSIENNE 1 du 14/05/2022

23392196 TORCY PVM US 1 / MONTRouGE FC 1 du 04/06/2022

RED STAR FC 2 (R1)

La Commission,

Pris connaissance du procès-verbal de la C.R.T.I.S. du 22/03/2022,

autorise le déroulement des compétitions sur le terrain n°1 du stade Marville à LA COURNEUVE.

23392960 : LIVRY GARGAN FC 1 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 27/03/2022 (R2/C)

Accord des 2 clubs pour jouer ce match à 16h00 au Alfred Marcel Vincent (Terrain n°2) à LIVRY GARGAN.
Accord de la Commission.

23392997 ARARAT ISSY 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 29/05/2022 (R2/C)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'ARARAT ISSY pour avancer le match au samedi 28/05/2022 à 18h00 (motif: travaux).

Considérant que cette rencontre rentre dans le cadre des dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF: *"Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations."*

Par ces motifs,

Ne peut donner une suite favorable à cette demande et invite le club de l'ARARAT ISSY à transmettre un terrain de repli.

23392692 NANTERRE ES 1 / POISSY AS 2 du 10/04/2022 (R2/D)

Demande de NANTERRE ES pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de POISSY AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 08/04/2022 – 12h00.

23393643 PUTEAUX CSM 1 / ES SEIZIEME 1 du 20/03/2022 (R3/B)

Réception d'un arrêté de fermeture des installations.

Ce match est reporté au 17/04/2022.

23393646 VINCENNES CO 2 / PALAISEAU US 1 du 20/03/2022 (R3/B)

Ce match est reporté au 17/04/2022.

Transmis à la C.R.P.M.E..

23393641 AULNAY CSL1 / MASSY 91 FC 1 du 20/03/2022 (R3/B)

Ce match est reporté au 17/04/2022.

Transmis à la C.R.P.M.E..

23393651 : PALAISEAU US 1 / MELUN FC 2 du 27/03/2022 (R3/B)

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu à 16h00, sur le stade G. Collet 3 à PALAISEAU.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23393913 : VAIRES ENT. US 1 / BLANC MESNIL SFB 2 du 27/03/2022 (R3/D)

La Commission prend connaissance de la demande de VAIRES ENT. US indiquant disposer de son terrain habituel -Roger Sauvage – travaux décalés.

Fixe la rencontre sur cette installation.

La Commission invite le club de VAIRE ENT. US à l'informer du lieu de ses prochains matches à domicile :

23393930 : VAIRES ENT. US 1 / MACCABI PARIS 1 du 24/04/2022 (R3/D)**23393944 : VAIRES ENT. US 1 / STAINS F. ES 1 du 15/05/2022 (R3/D)****23393958 : VAIRES ENT. US 1 / ENTENTE SANNOIS SG du 05/06/2022 (R3/D)**

Etant précisé que le match du 05/06/2022, comptant pour la dernière journée de championnat, devra se dérouler le dimanche à 15h.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Régional 1 – poule A - 23392123 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / CONFLANS FC 1 du 20/03/2022

Régional 2- poule C – 23392956 MONTFERMEIL FC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 20/03/2022

U20 - CHAMPIONNAT

23431820 : ANTONY FOOT EVOLUTION 20 / ST MAUR LUSITANOS 20 du 27/03/2022 (Elite 2/A)

Reprise de dossier.

Courriel de la mairie d'Antony indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison d'un semi-marathon.

La Commission reporte cette rencontre au 17/04/2022.

23760574 : PARISIENNE ES 20 / AS PARIS 20 du 13/03/2022 (Elite 3/A)

Reprise de dossier,

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (FMI et rapport de l'AS DE PARIS),

Après réception du rapport demandé au club de l'ES PARISIENNE,
Considérant que le match n'a pas eu lieu en raison d'une difficulté lors des formalités administratives d'avant match,
Considérant que l'absence d'officiel sur le match ne permet pas d'avoir une version des faits neutres,
Considérant qu'il est préférable de privilégier une issue sportive à cette rencontre,
Par ces motifs,
Donne match à jouer le 17/04/2022.
Demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club de l'ES PARISIENNE.
Transmis à la C.R.A. pour suite à donner.

23760971 : AUVERS-ENNERY FC 20 / CARRIERES GRESILLONS 20 du 13/03/2022 (Elite 3/D)

La Commission,
Après lecture du rapport de l'arbitre indiquant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'absence des deux équipes,
Considérant que le club d'AUVERS-ENNERY a adressé au club de CARRIERES GRESILLONS un courriel indiquant son forfait, sans que le Ligue ne soit destinataire ou en copie de ce mail,
Considérant que le club de CARRIERES GRESILLONS a transféré ce mail aux services des compétitions de la Ligue le vendredi 11/03/2022 à 23h09,
Considérant que le match a été maintenu à l'agenda des clubs sur le site internet de la Ligue,
Considérant que l'arbitre de la rencontre s'est déplacé à la rencontre,
Par ces motifs,
Enregistre le forfait non avisé des 2 équipes (3^{ème} forfait pour AUVERS-ENNERY entraînant son forfait général, 2^{ème} forfait pour CARRIERES GRESILLONS).

541004 – HOUILLES SO (Elite 3/D)

La Commission prend note du courriel de HOUILLES SO et enregistre le forfait général du club.

23761114 : CLICHOIS UF 20 / AULNAY FC 20 du 27/03/2022 (Elite 3/F)

Courriel du club de CLICHOIS UF demandant d'avancer la rencontre au 24/03/2022 à 20h.
Accord d'AULNAY FC.
Accord de la Commission.

23761115 : ENTENTE MARLY/FONTENAY 20 / ECOUEN FC 20 du 27/03/2022 (Elite 3/F)

Courriel du club de ENTENTE MARLY FONTENAY pour reporter la rencontre au 01/05/2022 en raison d'une manifestation sur l'installation.
Accord de ECOUEN FC.
La Commission demande au club de l'ENTENTE MARLY/FONTENAY de transmettre une attestation d'indisponibilité du terrain de la mairie avant le vendredi 25/03/2022 12h00. A réception de ce document la Commission pourra statuer sur le report de la rencontre.

U18 - CHAMPIONNAT

23411516 : PARIS 13 ATLETICO 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 03/04/2022 (R2/A)

Courriel du club de PARIS 13 ATLETICO demandant de décaler la rencontre à 11h.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de ANTONY FOOT EVOLUTION.

23411668 : DRANCY J.A. 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 03/04/2022 (R2/B)

Courriel du club de DRANCY J.A. demandant de décaler la rencontre à 12h au stade Paul André à DRANCY.
Accord de la Commissions sous réserve de l'accord de ST OUEN L'AUMONE AS.

23411825 : PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 / CESSON VSD ES 1 du 27/03/2022 (R3/A)

La Commission,
Pris connaissance de la demande de PAYS DE FONTAINEBLEAU de passer la rencontre sur le terrain n°3 du stade Philippe Mahut,
Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à la pelouse,
Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de terrain impraticable le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique.

23411973 : MAUREPAS AS 1 / ULIS CO 1 du 20/03/2022 (R3/B)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI et rapport de l'arbitre),

Considérant que le match a été arrêté en raison de la blessure d'un joueur de MAUREPAS AS,

Par ce motif,

donne ce match à rejouer le 17/04/2022.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. précisant les conditions de participation des joueurs en cas de match à rejouer.

23411510 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 27/03/2022 (R2/A)

Reprise de dossier.

Courriel de la mairie d'Antony indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison d'un semi-marathon.

La Commission reporte cette rencontre au 17/04/2022.

23412290 : LIVRY GARGAN FC 1 / SAINT LEU FC 1 du 27/03/2022 (R3/D)

Courriel de la mairie de Livry-Gargan indiquant que les installations du Parc des Sports Alfred Marcel Vincent et du stade Pierre Bérégovoy ne sont pas disponibles en raison d'un tournoi national sur la catégorie U11.

La Commission reporte cette rencontre au 17/04/2022.

Copie de la présente décision au District de Seine Saint Denis de Football.

508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/C

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 rencontres ci-dessous :

23412147 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 03/04/2022

23412185 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MELUN FC 1 du 15/05/2022

23412193 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHAMPS SUR MARNE 1 du 29/05/2022.

La Commission vous indique qu'il restera une rencontre à purger avec un terrain de repli, pour la première rencontre de la Saison 2022/2023.

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

23412428 : DRANCY J.A. 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 06/02/2022 (R3/D)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la F.M.I.,

Considérant que le match a été arrêté à la 17^{ème} minute de jeu, en raison de la grave blessure d'un joueur du PARIS ST GERMAIN FC,

Considérant l'interruption de la rencontre et l'intervention sur place des pompiers,

Considérant que la rencontre n'a pu reprendre et n'a pas eu sa durée réglementaire,

Par ces motifs,

. donne ce match à rejouer le 17 avril 2022.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. précisant les conditions de participation des joueurs en cas de match à rejouer.

U16 - CHAMPIONNAT

23413000 : ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 27/03/2022 (R2/B)

Courriel du club de ST OUEN L'AUMONE AS demandant de décaler la rencontre à 12h.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ESPERANCE AULNAYSIENNE.

23413669 : MONTRouGE FC 92 2 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 03/04/2022 (R3/D)

Courriel du club de MONTRouGE FC 92 demandant de décaler la rencontre à 12h.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS UNIVERSITE PARIS CLUB.

23413164 : SURESNES JS 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1 du 27/03/2022 (R3/A)

Courriel du club de SURESNES JS demandant de décaler la rencontre à 12h35 au stade de Maurice Hubert N°2 à RUEIL MALMAISON.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SOISY ANDILLY MARGENCY.

23413163 MANTOIS 78 FC 2 / GARGES LES GONESSE FC 1 du 27/03/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de MANTOIS 78,

Compte tenu des éléments fournis,

Reporte le match au dimanche 17/04/2022 et transmet à la Commission Régionale de Discipline.

23413316 : MONTFERMEIL FC 2 / VILLETANEUSE CS 1 du 27/03/2022 (R3/B)

Courriel du club de MONTFERMEIL FC demandant de décaler la rencontre à 16h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLETANEUSE CS.

23413658 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 27/03/2022 (R3/A)

Reprise de dossier.

Courriel de la mairie d'Antony indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison d'un semi-marathon.

La Commission reporte cette rencontre au 17/04/2022.

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Rappel :

1/2 Finales :

Match à jouer le samedi 16/04/2022

Désignation de 3 arbitres à la charge du club recevant :

Liste des matchs :

24471816 FLEURY 91 FC / MONTRouGE FC 92

24471815 PARIS ST GERMAIN FC / SAINT OUEN L'AUMONE AS du 16/04/2022

Cette rencontre est reportée au 07/05/2022.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Rappel :

1/2 Finales :

Match à jouer le samedi 16/04/2022

24471717 PARIS FC 1 / MEUDON AS 1 du 16/04/2022

Demande de MEUDON AS pour reporter le match au 23/04/2022 (motif : équipe engagée en tournoi).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PARIS FC.

A défaut le match sera maintenu à la date initiale.

U14 - CHAMPIONNAT**23373905 VIRY ES 1 / VILLEJUIF US 1 du 26/03/2022 (R1/B)**

Demande de VIRY ES pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLEJUIF US qui doit parvenir au plus tard le vendredi 25/03/2022 – 12h00.

23372772 COSMO TAVERNY 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 02/04/2022 (R2/A)

Demande du COSMO TAVERNY pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SF qui doit parvenir au plus tard le vendredi 01/04/2022 – 12h00.

23373307 RC FONTAINEBLEAU 1 / SENART MOISSY 2 du 19/03/2022 (R3/C)

La Commission,

Après lecture de la Feuille de Match et du rapport de l'Arbitre Officiel,

Considérant que le match a été arrêté à la 16^{ème} minute, sur le score de 1 à 0 en faveur de SENART MOISSY, en raison d'un nombre insuffisant de joueurs de RC FONTAINEBLEAU (7 joueurs dont le gardien de but),

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF (équipe incomplète en cours de partie),

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de RC FONTAINEBLEAU 1 :

SENART MOISSY 2 (3pts – 1 but).

RC FONTAINEBLEAU 1 (-1pt – 0 but).

23373312 VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 02/04/2022 (R3/C)

Accord des 2 clubs pour avancer le match au samedi 26/03/2022

Accord de la Commission.

U14 R3/D - CENTRE FORMATION FOOTBALL DE PARIS – 536996

Rappel :

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 23/02/2022 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe 2 U14 de C.F.F.P. à compter du 21 MARS 2022 ; le terrain de repli doit être neutre situé en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI,

La Commission reste en attente de la part du CFFP du nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 rencontres ci-dessous :

23373479 CFFP 2 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 02/04/2022

23373497 CFFP 2 / ROISSY EN BRIE US 1 du 14/05/2022

23373423 CFFP 2 / CLAYE SOUILLY du 04/06/2022

ANCIENS - CHAMPIONNAT**23395593 COLLEGIEN AS / COMBS LA VILLE AS du 27/03/2022 (R2/B)**

Accord des 2 clubs pour reporter le match au dimanche 22/05/2022 (motif accord avec Combs la Ville).

La Commission, en l'absence de motif recevable, ne peut pas donner une suite favorable à cette demande.

Elle rappelle que les demandes de report sont étudiées en fonction des motifs.

23395652 CRETEIL UF / BLANS MESNIL SF du 29/05/2022 (R2/B)

Accord des 2 clubs pour avancer le match au dimanche 22/05/2022.

Accord de la Commission.

23396069 COURBEVOIE SPORTS 1 / ES PARISIENNE du 24/04/2022 (R3/A)

Demande de COURBEVOIE SPORT pour avancer le match au samedi 23/04/2022 à 19h00 (motif : installations occupées par les élections présidentielles),

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de ES PARISIENNE qui doit au plus tard le mardi 05/04/2022,

A défaut, la Commission demande au club de COURBEVOIE SPORT de bien vouloir fournir une attestation du propriétaire des installations à la date du match.

Le match sera alors avancé au dimanche 17/04/2022.

23396211 VERT LE GRAND US / LINAS MONTHLERY ESA du 24/04/2022 (R3/C)

Demande de LINAS MONTHLERY ESA pour reporter le match au 22/05/2022 (motif : joueurs mobilisés pour l'organisation de stage et tournoi pendant les vacances),

Accord de VERT LE GRAND US pour le report à cette date,

La Commission ne peut pas accepter le report à la date sollicitée et précise que le match pourra éventuellement être avancé au dimanche 17/04/2022 avec l'accord des 2 clubs.

La Commission invite les 2 clubs à formuler une nouvelle proposition.

A défaut le match sera maintenu à la date initiale.

23396202 BRUNOY FC / BENFICA YERRES du 03/04/2022 (R3/C)

23396212 BRUNOY FC / BOISSY FC du 24/04/2022 (R3/C)

La Commission,

Pris connaissance des demandes de BRUNOY FC pour jouer les 2 matchs en rubrique sur le stade Municipal,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à la pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de terrain impraticable le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique.

23396324 VAL D'EUROPE FC / VELHA GUARDA PARIS du 27/03/2022 (R3/D)

Demande de VAL d'EUROPE FC pour jouer le match sur le stade Intercommunal de Lilandry

Accord de la Commission.

23396332 RED STAR FC / NEUILLY SUR MARNE FC du 03/04/2022 (R3/D)

Demande du RED STAR pour jouer le match à 10h00 au stade de l'Île des Vannes à SAINT OUEN (motif : le stade ouvre à 09h00).

La Commission demande au RED STAR FC de bien vouloir faire parvenir un document officiel indiquant l'horaire à laquelle les installations du stade de l'Île de Vannes sont disponibles.

Dès réception, le match sera fixé à 10h00.